

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2016

Ville de  
CYSOING  
Nomenclature

L'an deux mille seize le 22 juin 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 15 juin 2016, laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

8.1

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ville de  
**CYSOING**

Étaient présents : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOUDET Jean Louis, VANTIGHEM Jean Luc, BOQUELET Alain, LEFEUVRE Laure, LABAEYE Danièle, FIQUET Alain, GAILLET Marie Claire, THOREL Mireille, DESMARESCAUX Martine, CARPENTIER Guy, DURIEUX Chantal, PRZEPIORKA Anne Marie, LESY Denis, DEVILDER Marin, ENNIQUE Renaud, DUFOUR Amaury, OLIVIER Patrick, OLIVIER Bernard.

2016/047

Étaient absents excusés : BOGAERD Éric (pouvoir BOQUELET Alain), FIQUET Alain (pouvoir VANTIGHEM Jean Luc), MOAL Éric (pouvoir DUFOUR Amaury), TREHOUT Stéphanie Laure (pouvoir GAILLET Marie Claire), CARTON Béatrice (DURIEUX Chantal), BOILEAU Pascal (pouvoir OLIVIER Patrick)

Étaient absents excusés sans pouvoir : DUMONT Françoise

### **POINT N 13 : Tarification des Services**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2008/120 du 17 décembre 2008 relative à la tarification de la garderie municipale, la délibération 2010-028 du 28 avril 2010 relative à la fixation des tarifs pour la restauration municipale et la tarification 2010/044 relative à la tarification des études surveillées et de la garderie après études.

Depuis ces dates aucune modification tarifaire n'était intervenue.

Afin d'appréhender la nécessaire revalorisation des tarifs, la commission école animation jeunesse s'est réunie et propose pour limiter l'incidence que peut représenter une augmentation uniforme du tarif sur l'ensemble des familles Cysoniennes, la mise en place d'une tarification selon l'application de quotients familiaux.

Dans ce cadre, les quotients familiaux qu'il est proposé de retenir correspondent, pour assurer une cohérence avec l'ensemble du territoire communautaire, à ceux retenus par la communauté de communes soit :

Quotients Familiaux	
Minimum	Maximum
0.00	369.00
370.00	499.00
500.00	600.00
601.00	673.00
674.00	873.00
874.00	1073.00
1074.00	1273.00
1274 et plus et extérieur à Cysaing	

Et la tarification suivante, soit :

## Tarification restauration municipale

Quotients Familiaux		
Minimum	Maximum	prix
0.00	369.00	1.00€
370.00	499.00	1.88€
500.00	600.00	2.00€
601.00	673.00	2.33€
674.00	873.00	2.67€
874.00	1073.00	2.88€
1074.00	1273.00	3.11€
1274 et plus et extérieurs à Cysoing		3.33€

## Tarification pour les Garderies et Etudes

Quotients Familiaux			
Minimum	Maximum	prix	Garderie après étude
0.00	369.00	0.80€	0.40€
370.00	499.00	0.90€	0.45€
500.00	600.00	1.00€	0.50€
601.00	673.00	1.10€	0.55€
674.00	873.00	1.20€	0.60€
874.00	1073.00	1.30€	0.65€
1074.00	1273.00	1.40€	0.70€
1274 et plus et extérieurs à Cysoing		1.50€	0.75€

Pour l'ensemble de ces tarifs, il est proposé la revalorisation annuelle, soit à chaque rentrée scolaire, selon la variation du prix à la consommation de l'ensemble des ménages indice de base mai 2016 soit 100.50 étant précisé que le résultat obtenu sera arrondi à deux décimales.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la tarification selon la mise en œuvre de quotients familiaux, de voter les tarifs proposés pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et de prévoir leur revalorisation chaque année au 1<sup>er</sup> septembre selon l'application de la variation de l'indice INSEE.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER  
Signé le 27 juin 2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication